

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

- Nom commercial SAFE Klinik ®
- Nom Chimique Hydrogénocarbonate de sodium

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations de la Substance/du Mélange**

- Agent de sablage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société**

BICARjet S.r.l.
Via Nona Strada, 4
35129 Padova
Italie
Tel: +39-049-7808036
Fax: +39-049-7927203

Adresse e-mail

info@bicarmed.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 7211 0003 [CareChem 24]
ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)**

- Non classé comme produit dangereux en vertu de la réglementation ci-dessus.

2.2 Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) No 1272/2008**

- Non étiqueté comme produit dangereux selon la réglementation ci-dessus.

2.3 D'autres dangers qui n'entraînent pas de classification

- Aucun(e) à notre connaissance.

Informations écologiques

- La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques

- La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substance**

- Non applicable, le produit est un mélange.

3.2 Mélange

- Nom Chimique Hydrogénocarbonate de sodium
- Synonymes Bicarbonate de sodium
- Formule NaHCO₃
- Nature chimique Mélange

Informations sur les Composants et les Impuretés

| Nom Chimique | Numéro d'identification | Classification Règlement (CE) No 1272/2008 | LCS, facteur M, ETA | Concentration [%] |
|------------------------------|---|--|--|-------------------|
| hydrogénocarbonate de sodium | No.-CAS : 144-55-8 No.-EINECS : 205-633-8 Numéro d'enregistrement: 01-2119457606-32-xxxx auto classification | Non classé | ETA (oral): > 4.000 mg/kg ETA (inhalation): > 4,74 mg/l (poussières/brouillard) | >= 99 - <= 100 |
| distéarate de calcium | No.-CAS : 1592-23-0 No.-EINECS : 216-472-8 auto classification | Non classé | ETA (oral): > 2.000 mg/kg | 0,1 |

Remarques

- Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

- Amener la victime à l'air libre.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

- Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux

- Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion

- Se rincer la bouche à l'eau.
- Si les troubles se prolongent, appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**En cas d'inhalation****Effets**

- Pas de dangers particuliers à signaler.
- A forte concentration:

P00000028824

Version : 3.01 / FR (FR)

www.bicarmed.com



- légère irritation

En cas de contact avec la peau

Effets

- Pas de dangers particuliers à signaler.

Exposition répétée ou prolongée

- Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

En cas de contact avec les yeux

Effets

- Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

En cas d'ingestion

Effets

- L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

- Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés

- Aucun(e).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Non combustible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Éviter la formation de poussière.

Conseil pour les répondants en cas d'urgence

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Balayer pour éviter les risques de glissade.
- Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Éviter tout mélange avec un acide dans les égouts (formation de gaz).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Assurer une ventilation adéquate.
- Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles

Mesures d'hygiène

- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage

- Conserver dans le conteneur d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Conserver le conteneur fermé.

- Conserver à l'écart de :
- Produits incompatibles

Matériel d'emballage

Matière appropriée

- Papier.
- Polyéthylène

Matière non-appropriée

- Donnée non disponible

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Contactez votre fournisseur pour plus d'informations

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Ne contient aucune substance dont les valeurs limites d'exposition professionnelle sont supérieures à leurs seuils de déclaration réglementaires.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de contrôle****Mesures d'ordre technique**

- Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle**Protection respiratoire**

- Utiliser seulement un appareil respiratoire conforme aux règlements/ normes nationaux/internationaux.
- Respirateur avec un filtre à poussière
- Type de Filtre Filtre P2
recommandé:

Protection des mains

- Gants imperméables

Protection des yeux

- Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

- Tenue de protection étanche à la poussière

Mesures d'hygiène

- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|---|--|
| <u>Etat physique</u> | solide |
| <u>Forme</u> | crystallin(e), poudre |
| <u>Couleur</u> | blanc |
| <u>Odeur</u> | inodore |
| <u>Seuil olfactif</u> | Donnée non disponible |
| <u>Point de fusion/point de congélation</u> | Point/intervalle de fusion: Décomposition: oui |
| <u>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u> | Point/intervalle d'ébullition: Décomposition thermique: oui |
| <u>Inflammabilité (solide, gaz)</u> | Ce produit n'est pas inflammable. |
| <u>Inflammabilité (liquides)</u> | Donnée non disponible |
| <u>Inflammabilité/Limite d'explosivité</u> | Donnée non disponible |
| <u>Point d'éclair</u> | Non applicable, inorganique |
| <u>Température d'auto-inflammation</u> | Donnée non disponible |
| <u>Température de décomposition</u> | > 50 °C |

| | |
|--|---|
| <u>pH</u> | 8,4 (env. 8,4 g/l) (25 °C) (en solution aqueuse), Bicarbonate de sodium 8,6 (env. 52 g/l) (en solution aqueuse), Bicarbonate de sodium <u>pKa</u> : 6,3 |
| <u>Viscosité</u> | <u>Viscosité, dynamique</u> : Non applicable |
| <u>Solubilité</u> | <u>Hydrosolubilité</u> : 69 g/l (0 °C)Bicarbonate de sodium 93 g/l (20 °C)Bicarbonate de sodium 165 g/l (60 °C)Bicarbonate de sodium <u>Solubilité dans d'autres solvants</u> : Alcool: insoluble Bicarbonate de sodium |
| <u>Coefficient de partage: n-octanol/eau</u> | Non applicable, inorganique |
| <u>Pression de vapeur</u> | Décomposition thermique |
| <u>Masse volumique</u> | <u>Masse volumique apparente</u> : 0,5 - 1,3 kg/dm ³ Bicarbonate de sodium |
| <u>Densité relative</u> | Donnée non disponible |
| <u>Densité de vapeur relative</u> | Non applicable |
| <u>Caractéristiques de la particule</u> | <u>Taille des particules</u> : < 200 µm (>= 80 %) < 45 µm (>= 35 %) |
| <u>Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1)</u> | Donnée non disponible |

9.2 Autres informations

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| <u>Explosivité</u> | Non prévu |
| <u>Propriétés comburantes</u> | Non prévu |
| <u>Auto-inflammation</u> | Non applicable |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

- Incompatible avec les acides.
- Se décompose lentement au contact de l'eau.

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- aucun(e)

10.4 Conditions à éviter

- Exposition à l'humidité.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

- Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

- aucun(e)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Toxicité aiguë par voie orale**

hydrogénocarbonate de sodium

DL50 : > 4.000 mg/kg - Rat , mâle et femelle

Méthode: selon une méthode standardisée

La toxicité aiguë du produit est faible

Rapports non publiés

distéarate de calcium

DL50 : > 2.000 mg/kg - Rat , femelle

Méthode: OCDE Ligne directrice 423

N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité orale aiguë selon le SGH.
Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Rapports non publiés

Toxicité aiguë par inhalation

hydrogénocarbonate de sodium

CL50 - 4,5 h (poussières/brouillard) : > 4,74 mg/l - Rat , mâle et femelle

Méthode: selon une méthode standardisée

N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité aiguë par inhalation selon le SGH.

Rapports non publiés

Poussières

Toxicité aiguë par voie cutanée

hydrogénocarbonate de sodium

Donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

hydrogénocarbonate de sodium

Lapin

irritation légère

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Rapports non publiés

distéarate de calcium

Lapin

Pas d'irritation de la peau

Rapports non publiés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

hydrogénocarbonate de sodium

Lapin

légère irritation

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Rapports non publiés

distéarate de calcium

Cochon d'Inde

Pas d'irritation des yeux

Rapports non publiés

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité**Génotoxicité in vitro**

| | |
|---|--|
| hydrogénocarbonate de sodium | <p>Souche: Escherichia coli avec ou sans activation métabolique</p> <p>négatif Méthode: selon une méthode standardisée Données bibliographiques Test de Ames avec activation métabolique.</p> <p>négatif Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium Données bibliographiques</p> |
| distéarate de calcium | <p>Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium avec ou sans activation métabolique</p> <p>négatif Méthode: OCDE ligne directrice 471 Rapports non publiés Test d'aberration chromosomique in vitro Souche: Cellules de poumon de hamster chinois avec ou sans activation métabolique</p> <p>négatif Méthode: OCDE Ligne directrice 473 Rapports non publiés</p> |
| Génotoxicité in vivo Cancérogénicité | Donnée non disponible |
| distéarate de calcium | N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Données bibliographiques Rapports non publiés |

Toxicité pour la reproduction et le développement**Toxicité pour la reproduction/Fertilité**

| | |
|-----------------------|---|
| distéarate de calcium | <p>Rat, mâle et femelle, Oral(e) Toxicité générale sur la génération F1 NOAEL: 1.000 mg/kg Fertilité NOAEL Parent: 1.000 mg/kg OCDE Ligne directrice 421 aucune altération de la fertilité n'a été observée, Rapports non publiés</p> |
|-----------------------|---|

Toxicité pour le développement/Tératogénicité

| | |
|------------------------------|---|
| hydrogénocarbonate de sodium | <p>Rat, femelle, Oral(e) Tératogénicité NOAEL:> 340mg/kg Méthode: selon une méthode standardisée Plus forte dose testée, Le produit est considéré comme non embryotoxique/foetotoxique., Rapports non publiés</p> <p>Lapin, femelle, Oral(e) Tératogénicité NOAEL:> 330mg/kg Méthode: selon une méthode standardisée Plus forte dose testée, Le produit est considéré comme non embryotoxique/foetotoxique., Rapports non publiés</p> |
| distéarate de calcium | <p>Rat, mâle et femelle, Oral(e) Toxicité maternelle générale NOAEL: 1.000 mg/kg Tératogénicité NOAEL:1.000mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 421 aucun effet tératogène n'a été observé, Rapports non publiés</p> |

STOT**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

hydrogénocarbonate de sodium Voies d'exposition: Oral(e), Inhalation
La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH. évaluation interne

distéarate de calcium La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH. évaluation interne

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

distéarate de calcium La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition répétée) selon les critères SGH. évaluation interne

distéarate de calcium
Oral(e) 28 jours - Rat
NOAEL: 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 407
Rapports non publiés
Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Milieu aquatique

Toxicité aiguë pour les poissons

hydrogénocarbonate de sodium
CL50 - 96 h : 7.100 mg/l - Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui

Méthode: selon une méthode standardisée
Rapports internes non publiés
Non nocif pour les poissons (LC/LL50 > 100 mg/L)

distéarate de calcium
CL50 - 96 h : > 100 mg/l - Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
Essai en statique

Méthode: OCDE ligne directrice 203
(concentrations nominales)
Rapports non publiés
Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques

hydrogénocarbonate de sodium
CE50 - 48 h : 4.100 mg/l - Daphnia magna (Grande daphnie)
Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Méthode: selon une méthode standardisée
Rapports internes non publiés
Non nocif pour les invertébrés aquatiques. (EC/EL50 > 100 mg/L)

| | |
|--|--|
| distéarate de calcium | CE50 - 48 h : > 100 mg/l - Daphnia magna (Grande daphnie) Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 (concentrations nominales) Rapports non publiés Aucune toxicité à la limite de solubilité |
| Toxicité pour les plantes aquatiques | |
| distéarate de calcium | CE50r - 72 h : > 100 mg/l - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Rapports non publiés Aucune toxicité à la limite de solubilité |
| Toxicité pour les microorganismes | Donnée non disponible |
| Toxicité chronique pour les poissons | Donnée non disponible |
| Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques | |
| hydrogénocarbonate de sodium | NOEC: > 576 mg/l - 21 jours - Daphnia magna (Grande daphnie) Essai en semi-statique Contrôle analytique: non Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Plus forte concentration testée Données bibliographiques Aucun effet chronique néfaste n'a été observé jusqu'au seuil de 1 mg/L inclus. |

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Stabilité dans l'eau

hydrogénocarbonate de sodium Le produit se dissocie rapidement en ses divers ions au contact de l'eau.

Eliminations photochimique et physique Donnée non disponible

Biodégradation

Biodégradabilité

hydrogénocarbonate de sodium Non applicable (substance inorganique)

distéarate de calcium

Etude de biodégradabilité facile:
La substance satisfait aux critères de biodégradabilité aérobie ultime et de biodégradabilité facile
évaluation interne
Rapports non publiés

Evaluation de la dégradabilité

distéarate de calcium

Le produit est considéré comme rapidement dégradable dans l'environnement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau

hydrogénocarbonate de sodium Non applicable (substance inorganique)

distéarate de calcium

Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

hydrogencarbonate de sodium Selon les données disponibles sur les composants
Non potentiellement bioaccumulable.
Avis d'expert

12.4 Mobilité dans le sol**Potentiel d'adsorption (Koc)**

hydrogencarbonate de sodium Selon les données disponibles sur les composants
adsorption non significative
évaluation interne

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

hydrogencarbonate de sodium Non applicable (substance inorganique)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Evaluation de l'écotoxicité****Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique**

hydrogencarbonate de sodium Non nocif pour les organismes aquatiques (LC/LL50, EC/EL50 > 100 mg/L)

distéarate de calcium Aucune toxicité à la limite de solubilité

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

hydrogencarbonate de sodium Aucun effet chronique néfaste n'a été observé jusqu'au seuil de 1 mg/L inclus.

distéarate de calcium N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Destruction/Élimination**

- Contacter les services d'élimination de déchets.
- Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Diluer avec une grande quantité d'eau.
- Neutraliser à l'acide.
- En accord avec les réglementations locales et nationales.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
- Nettoyer le récipient avec de l'eau.
- Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**ADN/ADNR**

non réglementé

P00000028824

Version : 3.01 / FR (FR)

www.bicarmed.com



ADR

non réglementé

RID

non réglementé

IMDG

non réglementé

IATA

non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) Non applicable

État actuel de notification

| Informations sur les inventaires | Statut |
|--|--|
| United States TSCA Inventory | - À des fins exclusivement cosmétiques |
| Canadian Domestic Substances List (DSL) | - Répertoire à l'inventaire |
| Australian Inventory of Industrial Chemicals (AIIC) | - Répertoire à l'inventaire |
| Japan. CSCL - Inventory of Existing and New Chemical Substances | - Répertoire à l'inventaire |
| Korea. Korean Existing Chemicals Inventory (KECI) | - Répertoire à l'inventaire |
| China. Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC) | - Répertoire à l'inventaire |
| Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS) | - Répertoire à l'inventaire |
| Taiwan Chemical Substance Inventory (TCSI) | - Répertoire à l'inventaire |
| New Zealand. Inventory of Chemical Substances | - Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire NZIoC. Des obligations HSNO supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez vous reporter à la section 15 de la FDS pour la Nouvelle-Zélande. |
| EU. European Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemical (REACH) | - En cas d'achat auprès d'une entité juridique Solvay basée dans l'Espace économique européen (EEE), il est établi que ce produit est conforme aux dispositions d'enregistrement du règlement REACH (CE) n°1907/2006, étant donné que l'ensemble de ses composants sont exclus, exemptés et/ou enregistrés. En cas d'achat auprès d'une entité juridique Solvay établie en dehors de l'EEE, veuillez contacter votre représentant local pour |

| | |
|--|----------------------|
| | plus d'informations. |
|--|----------------------|

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations**signification des abréviations et acronymes utilisés**

- ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par cours d'eau intérieurs.
- RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par rail.
- IATA : Association du transport aérien international
- ICAO-TI : Instructions techniques relatives au transport en toute sécurité des marchandises dangereuses par air.
- IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses. MPT : Moyenne pondérée dans le temps
- ATE : Valeur estimée de toxicité aiguë
- EC : Numéro de référence dans l'UE
- CAS : Numéro « Chemical Abstracts Service ».
- LD50 : Substance causant 50 % (la moitié) de décès dans le groupe des animaux de test (dose létale médiane).
- LC50 : Concentration de la substance causant 50 % (la moitié) de décès dans le groupe des animaux de test.
- EC50 : Concentration effective de la substance causant le maximum de 50 %.
- PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique.
- vPvB : Substance fortement persistante et fortement bioaccumulable.
- GHS/CLP/SEA : Réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage
- DNEL : Dose dérivée sans effet
- PNEC : Concentration prédite sans effet
- STOT : Toxicité pour certains organes cibles

Les acronymes cités ci-dessus ne sont pas tous référencés dans la présente fiche de données de sécurité (FDS).

Information supplémentaire

- Nouvelle édition à distribuer en clientèle

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.

Conductance Value